

- Faculté de droit
- www.unine.ch/droit

Droit civil IV - Successions (4DR1045)

Filières concernées	Nombre d'heures	Validation	Crédits ECTS
Bachelor en droit	Cours: 4 ph	oral: 15 min	6

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

Période d'enseignement:

- Semestre Printemps

Equipe enseignante:

La professeure et un(e) assistant(e).

Objectifs:

Le droit des successions régit la transmission des droits et obligations d'une personne après son décès.

L'objectif du cours est de permettre aux étudiants d'acquérir les outils nécessaires pour appréhender toute question relevant du droit des successions.

Contenu:

Le cours traite notamment des matières suivantes :

- l'ouverture de la succession et la capacité de succéder
- la succession légale (système des parentèles, conjoint survivant)
- la succession volontaire (capacité de disposer pour cause de mort, testament, pacte successoral, modes de disposer, interprétation des dispositions pour cause de mort, réserves et quotité disponible)
- l'acquisition et l'administration de la succession (mesures de sûreté, protection des héritiers, hoirie, exécuteur testamentaire)
- le partage de la succession (masse à partager, partage proprement dit)
- les actions successorales.

Forme de l'évaluation:

Examen oral de 15 minutes, précédé d'un temps de préparation. Le candidat doit répondre à une question théorique et résoudre un cas pratique.

Documentation:

Les fiches de travail contiennent des références aux textes légaux, à la doctrine et à la jurisprudence, des liens sur les sites internet utiles, des documents illustrant la matière, des questions théoriques et des cas pratiques. La présentation Power Point résume la matière de façon schématique. Un polycopié d'arrêts topiques est mis à disposition.

Forme de l'enseignement:

Cours et exercices.